



CONDITIONS GENERALES DE L'ASSOCIATION SEVE SUISSE

(entrée en vigueur 10 décembre 2019)

INTRODUCTION

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre de l'Association SEVE Suisse (ci-après SEVE). SEVE est une association organisée selon les articles 60 et suivants du Code Civil suisse. Son siège est au Chemin des Pêcheurs 7, 1007 Lausanne. Pour toute question, info@sevesuisse.org.

Afin de faciliter la lecture des présentes conditions générales, le genre masculin est utilisé comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes sans intention discriminatoire.

1. DEPOT DE CANDIDATURE, INSCRIPTION ET PAIEMENT DE L'ÉCOLAGE

Pour le Weekend de sensibilisation, le Parcours et la Certification, divers documents sont à fournir pour déposer sa candidature sur le site Internet. La première étape requiert la transmission des données du candidat, le dépôt d'une lettre d'intention ainsi que d'un curriculum vitae avec photo. Si, sur la base de ces premiers documents, la candidature est pré-acceptée, le dépôt du(des) extrait(s) du(des) casier(s) judiciaire(s) vierge(s) ainsi que d'une pièce d'identité sont nécessaires à son acceptation définitive. Le candidat est ensuite informé des détails pratiques (lieu, dates, horaire, etc. de la formation), de l'échéance et des modalités de paiement (tout paiement s'effectue dans sa totalité avant le début de la formation).

L'inscription à la formation du Weekend de sensibilisation, du Parcours et de la Certification est confirmée à la réception du paiement intégral de l'écolage dans le délai indiqué. Le non-paiement de l'écolage à l'échéance équivaut à un retrait de candidature.

Pour les cours de formation continue (atelier du soir ou module d'approfondissement), l'inscription se fait via le site Internet en transmettant les données du candidat, au plus tard 5 jours avant le début du cours. Le candidat est informé des détails pratiques (lieu, dates, horaires, etc. du cours), de l'échéance et des modalités de paiement (tout paiement s'effectue dans sa totalité avant le début du cours).

2. CONTENU DE LA FORMATION

Le Weekend de sensibilisation comprend :

- 2 jours de cours en présentiel
- le visionnage de vidéos en ligne (MOOC)
- la lecture des supports de cours remis avant ou en cours de formation
- la lecture obligatoire ou facultative d'ouvrages listés sur la bibliographie remise lors de l'acceptation de la candidature.

Le Parcours comprend :

- 8 jours de cours en présentiel
- le visionnage obligatoire de vidéos en ligne (MOOC) avant les cours
- la lecture des supports de cours remis avant ou en cours de formation
- la lecture obligatoire ou facultative d'ouvrages listés sur la bibliographie remise lors de l'acceptation de la candidature.
- un stage de 3 ateliers pratiques, et
- la rédaction d'un retour d'expérience (démontrant la capacité réflexive du participant par rapport à sa pratique).

La Certification comprend :



- 3 demi-journées d'information, formation, rencontre et échange de pratique
- 3 jours de cours ou 2 jours de cours et un cycle d'ateliers du soir
- la lecture des supports de cours remis avant ou en cours de formation
- la lecture obligatoire ou facultative d'ouvrages listés sur la bibliographie remise lors de l'acceptation de la candidature.
- au minimum 3 ateliers SEVE supervisés
- une pratique de l'attention filmée et analysée
- un suivi personnalisé (séances d'analyse des ateliers effectués) en présentiel ou par Skype, et
- la rédaction d'un journal de bord (démontrant les capacités réflexives, de recherche et de créativité du participant par rapport à sa pratique).

Les cours de formation continue consistent soit en une série d'ateliers du soir, soit en un module d'approfondissement (sur une semaine, un weekend, une journée ou une demi-journée).

3. ECOLAGE

L'écolage défini sur le site (sevesuisse.org) est exprimé en francs suisses et comprend les heures de cours, les supports de cours élaborés par les formateurs et l'accès aux MOOC (disponibles sur la Plateforme SEVE), et, spécifiquement pour la Certification, la supervision d'ateliers, le suivi personnalisé et la revue du journal de bord par des membres de l'équipe pédagogique.

Les autres frais (p. ex. achat d'ouvrages suggérés dans la bibliographie ou frais d'hébergement, de transport ou de repas) ne sont pas inclus dans l'écolage.

4. ORGANISATION DES COURS

Pour des raisons d'organisation, SEVE se réserve le droit de modifier les dates des cours, de regrouper des sessions, de modifier leur composition. Les participants en seront informés par courriel dans les plus brefs délais.

5. NOMBRE DE PARTICIPANTS ET ANNULATION OU REPORT PAR SEVE

Un nombre minimal et un nombre maximal de participants sont fixés pour chaque session ou chaque cours. Les places seront attribuées en fonction des prérequis demandés, de la qualité des dossiers et dans l'ordre des confirmations d'inscriptions (dès le paiement de l'écolage effectué dans le délai imparti). Si le nombre des participants est insuffisant, les participants en seront avertis au plus tard 7 jours avant le début de la session, et au plus tard 3 jours avant le début d'un cours de formation continue. Si les cours sont annulés, l'écolage sera remboursé. Si les cours sont ajournés, les inscriptions restent valables et sont automatiquement reportées sur la nouvelle session. Si les nouvelles dates ne conviennent pas au participant, l'écolage sera remboursé. Aucun autre dédommagement n'est dû.

6. ANNULATION D'INSCRIPTION ET ABSENCES

Dès son paiement, toute inscription revêt un caractère obligatoire. Celle-ci peut néanmoins être annulée par courriel à inscriptions@sevesuisse.org. La date du courriel sera considérée comme date d'annulation.

Pour le Parcours SEVE et la Certification, SEVE consentira à un remboursement total ou partiel de l'écolage, en fonction de la date de l'annulation :

- jusqu'à 22 jours civils avant le début du cours : remboursement de l'écolage
- entre 21 et 8 jours civils avant le début du cours : remboursement de 50% de l'écolage
- entre 7 jours civils et le jour du début du cours ou plus tard : aucun remboursement



Sur présentation d'un certificat médical, avant le début de la formation (couvrant les dates de formation), l'écolage sera remboursé. En dehors de ces cas, les cours manqués ne peuvent pas être remboursés.

Pour le Weekend de sensibilisation et la formation continue, SEVE consentira à un remboursement total :

- jusqu'à 22 jours civils avant le début du cours
- en cas de décès d'un proche ou sur présentation d'un certificat médical avant le début des cours.

7. EXCLUSION D'UN COURS

SEVE se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs participants en précisant les motifs, notamment en cas de comportement inacceptable (insultes, agression, dégradation volontaire de matériel, etc.) ou incompatible avec les valeurs de SEVE. En cas d'exclusion, aucun remboursement de l'écolage n'est dû.

8. ATTESTATION

Pour les journées de formation continue, l'attestation de participation est délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la journée.

Pour le Weekend de Sensibilisation, l'attestation de participation est délivrée au participant ayant suivi l'intégralité du weekend.

Pour le Parcours SEVE, l'attestation de participation est délivrée au participant ayant suivi l'intégralité des cours, réalisé son stage et rendu son retour d'expérience.

L'attestation de Parcours SEVE n'autorise pas à effectuer des ateliers rémunérés sur mandat de SEVE.

Pour la Certification, l'attestation de compétences est délivrée au participant ayant

- suivi les trois journées de cours ou les deux journées et cours et le cycle d'ateliers
- participé activement aux trois demi-journées de début, mi- et fin de parcours
- animé régulièrement des ateliers SEVE dans au moins deux classes d'âges différents
- avoir obtenu une appréciation suffisante par les formateurs-trices lors des ateliers observés, et
- avoir obtenu la validation de son journal de bord, présenté dans les délais demandés

L'attestation de Certification donne la possibilité d'animer, sur mandat de SEVE, des ateliers rémunérés au sein des institutions du réseau SEVE.

9. EXCLUSION DE RESPONSABILITE

SEVE ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes d'effets personnels des participants, survenant à l'occasion des formations.

10. PROTECTION DES DONNEES

SEVE traite avec le plus grand soin les données communiquées dès le dépôt des candidatures. Les données ne sont pas transmises à l'extérieur de SEVE, mais peuvent être transmises à d'autres membres du réseau SEVE, notamment à la Fondation SEVE France. Par le dépôt de sa candidature, le participant approuve l'utilisation des données personnelles de son profil (coordonnées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, etc.) pour un usage interne, notamment à des fins statistiques. Les coordonnées sont utilisées dans le cadre de la communication concernant la formation en cours, l'offre de SEVE ainsi que sa vie associative. En tout temps, le destinataire peut renoncer à recevoir ces communications de la part de SEVE.



11. CONFIDENTIALITE

Les données communiquées dès le dépôt de la candidature sont traitées confidentiellement.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

SEVE, respectivement les formateurs, sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations. Tout le matériel pédagogique, sous toutes ses formes, mis à disposition des participants dans le cadre de la formation, ne peut être utilisé à d'autres fins. En particulier, toute transformation, reproduction, exploitation du matériel pédagogique sans l'accord écrit de SEVE est interdite.

La désignation et la marque « SEVE », les logos, images et slogans correspondants sont la propriété exclusive de leurs détenteurs respectifs. Aucune licence d'utilisation n'est donnée ou implicite.

En particulier, les personnes ayant suivi une formation auprès de SEVE sont uniquement autorisées à mentionner qu'elles ont été formées auprès de SEVE, sans aucune autre utilisation de cette désignation ou des éléments textuels ou visuels mentionnés au paragraphe précédent.

13. IMAGES, ENREGISTREMENTS VIDÉO ET AUDIO

Il est interdit d'effectuer et de diffuser des images, des enregistrements vidéo ou audio lors des sessions, sans le consentement explicite de SEVE et des participants.

14. MODIFICATIONS DES PROGRAMMES ET DES PRIX

Afin de faire évoluer son offre, SEVE se réserve le droit de procéder à des modifications des formations, des modules, des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

15. FOR JURIDIQUE

Toutes les relations juridiques avec SEVE sont soumises au droit suisse. Le for juridique est au siège de SEVE.